Hyloris annonce le prix de conversion définitif de ses obligations convertibles de 1 million d'euros

Liège, Belgique – le 2 novembre 2026 – 9h30 PM CET – Information réglementée – Hyloris Pharmaceuticals SA (« Hyloris ») (Euronext Bruxelles : HYL) annonce aujourd'hui, en référence à son communiqué de presse du 28 octobre 2026, le prix de conversion de ses obligations convertibles d'un montant de 1.000.000 EUR.

Les obligations convertibles seront convertibles en actions ordinaires de Hyloris à un prix de conversion de EUR 4,8653 (arrondi) ce qui représente une prime de 33,33 % par rapport au prix de référence de EUR 3,6491 (arrondi) correspondant au cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) de l'action Hyloris sur les trois jours de bourse consécutifs à compter du 29 octobre 2026.

Pour plus d'informations sur les obligations convertibles, veuillez-vous référer au communiqué de presse du 28 octobre 2026.

La souscription et l'émission effectives des obligations convertibles auront lieu à la première demande de Hyloris, et au plus tard le quinzième jour suivant la publication du rapport financier annuel 2026 de Hyloris.

À propos d'Hyloris Pharmaceuticals

Hyloris est le groupe pharmaceutique spécialisé dans la réinvention et l'optimisation de médicaments existants grâce à la reformulation et au repositionnement afin de répondre à des besoins médicaux importants et d'apporter des améliorations significatives aux patients, aux professionnels de santé et aux organismes payeurs. La stratégie de développement de la société repose principalement sur l'exploitation de voies réglementaires existantes, telles que la voie 505(b)(2) de la FDA aux États-Unis ou d'autres cadres régulatoires similaires dans d'autres régions, permettant de s'appuyer sur des données déjà établies sur la sécurité et l'efficacité de la molécule. Ces voies réglementaires permettent de réduire la charge clinique et régulatoire, de raccourcir considérablement les délais de développement, et de diminuer les coûts et les risques. Hyloris a annoncé un large portefeuille de produits en développement, y compris plus que 25 médicaments à valeur ajoutée dont deux produits sont actuellement aux stades précoces de commercialisation en partenariat avec des acteurs commerciaux : Sotalol IV, pour le traitement de la fibrillation auriculaire, et Maxigesic® IV, un traitement non opioïde de la douleur postopératoire. En dehors de ce cœur d'activité, la société compte également deux produits génériques à haute barrière déjà approuvés aux États-Unis : Podofilox Gel et Tranexamic Acid RTU. Au-delà de son portefeuille annoncé, Hyloris a initié plusieurs activités de développement interne supplémentaires à un stade précoce, portant le pipeline total à plus de 30 produits et candidats produits, et continue d'évaluer de nouvelles opportunités de développement afin de soutenir sa croissance future. ***Là où les autres s'arrêtent, Hyloris va plus loin et crée de la valeur en réinventant des médicaments existants pour répondre aux besoins médicaux non satisfaits des patients dans le monde entier.*** Hyloris est basée à Liège (Belgique) et est cotée depuis 2020 sur Euronext Brussels (XBR : HYL), comptant 54 collaborateurs issus de 13 nationalités, avec un objectif de mise sur le marché de 7 ans pour un coût moyen de 7 millions d'euros par produit (non-inflation adjusted).

Pour plus d'informations, visitez le site www.hyloris.com et suivez-nous sur LinkedIn.

Contacter Hyloris Pharmaceuticals :

Ann De Jaeger, CLO
legal representative of Impact WITH Empathy BV
Ann.dejaeger@hyloris.com
32 (0)475 20 13 44 - 32 (0)4 346 02 07

Stijn Van Rompay, CEO
legal representative of SVR Management BV
stijn.vanrompay@hyloris.com
32 (0)4 346 02 07

Christophe Maréchal, CFO
legal representative of CMM&C srl
Christophe.Marechal@hyloris.com
32 (0)4 346 02 07

Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « prévoit », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera », « planifie », « continuer », « en cours », « potentiel », « prévoir », « projeter », « cibler », « rechercher » ou « devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent les risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.